



ORGANISATION FRANÇAISE DE CORNHOLE

Championnat et classement 2025/2026

2025-2026 v.1.1



SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| Préambule | 3 |
| Article 1. Les joueurs et joueuses | 3 |
| Article 2. Règles générales d'organisation de tournois officiels | 3 |
| Article 3. Règles spécifiques d'organisation de tournois officiels | 4 |
| Article 3.1. Tournois Territoriaux | 4 |
| Article 3.2. Tournois Elites | 4 |
| Article 3.3 Tournoi Final | 5 |
| Article 4. Délivrance des titres OFCH | 5 |
| Article 5. Attribution des points | 5 |
| Article 5.1. Tournoi Territorial | 5 |
| Article 5.2. Tournois Elite et Final | 6 |
| Article 6. Arbitrage | 6 |

Clarification et mises à jour – v1.1

- **Round Robin du tournoi Final (3.1)** : Le tournoi Territorial comprend aussi les round robins des simples et doubles du tournoi Final
- **Classement général (4.)** : Le classement général prend en compte les points obtenus pour les 5 meilleurs résultats simples et les 5 meilleurs résultats doubles en tournois Territoriaux et round robins des tournois Elites et Final.



Préambule

Le championnat OFCH 2025/2026 se déroule sous forme de tournois organisés par les clubs adhérents à l'Organisation Française du Cornhole (OFCH).

Ce Championnat a pour but de générer deux classements en attribuant des points lors de ces tournois officiels :

- un classement général prenant en compte les résultats individuels dans les formats simples et doubles
- un classement simple ne prenant en compte que les formats simples.

Ces classements permettent de désigner chaque saison un ou une champion(ne) OFCH général, ainsi qu'un ou une champion(ne) simple.

Article 1. Les joueurs et joueuses

Lors de tournois open OFCH, tout le monde peut participer et être classé dans le tournoi. Toutefois, seuls les adhérents à l'OFCH seront pris en compte dans le classement national.

Article 2. Règles générales d'organisation de tournois officiels

Un tournoi officiel est un évènement organisé et déclaré auprès de l'OFCH, par un club ou un ensemble de clubs affilié OFCH.

Il y a 3 niveaux de tournoi :

- Territorial
- Elite
- Final

La période de prise en compte des résultats comptant pour le classement d'une saison s'étend du lendemain du tournoi final (été de l'année A) jusqu'au tournoi final qui caractérise la fin de la saison (été de l'année A+1).

Le tournoi doit accueillir au moins 3 participants d'un ou plusieurs clubs affiliés différents du club organisateur.

Tous les tournois sont gérés via l'application Scoreholio mis à disposition par l'OFCH.

Chaque compétition doit comporter 2 phases. Une première phase « round robin » en mode « poule constituée » ou « Round Robin » et une seconde phase « bracket ».

Lors des phases à éliminations, l'organisateur du tournoi peut mettre en place 1 à 3 niveaux de bracket comptant pour des points de classement. Les brackets au-delà de 3 niveaux ne sont pas pris en compte dans le classement.

- Tous les participants de la phase de round robin sont inclus en bracket.
- La division en niveau de bracket s'effectue à partir de 32 joueurs(euses)
- Chaque niveau de bracket doit accueillir :
 - Pour un tournoi Elite : un minimum de 16 joueurs(euses) et maximum 48 joueurs.
 - Pour un tournoi Territorial : un minimum de 8 joueurs(euses) et maximum 48 joueurs.

De plus, chaque organisateur d'un tournoi comptant pour le classement OFCH doit reverser 5 % du montant des inscriptions à l'OFCH pour les tournois Territoriaux et 10 % du montant des inscriptions à l'OFCH pour les tournois Elites.



Article 3. Règles spécifiques d'organisation de tournois officiels

3.1. Tournois Territoriaux

Un club peut organiser, s'il le souhaite, jusqu'à 2 tournois Territoriaux officiels par mois

Le tournoi Territorial doit, en plus des règles générales d'organisation :

- Être inscrit au calendrier OFCH.
- Être déclaré au moins 15 jours avant son début à l'OFCH en adressant un courriel à : contact@ofch.fr
- Doit accueillir un minimum de 8 participants
- Peut se dérouler sur un ou plusieurs jours.
- N'a pas l'obligation d'être un tournoi Open (exemple : challenge interclubs, tournoi limité en nombre d'équipes ou de joueurs, compétition départementale/zonale, compétition par catégorie, féminin, masculin, -16 ans, etc.).
- Il peut y être organisé un ou plusieurs types de tournois :
 - Simple
 - Double
- Il comprend les round robins des simples et doubles des tournois Elites et Final

De plus l'organisateur est libre de fixer le tarif de participation.

3.2. Tournois Elites

Un club peut organiser 1 tournoi Elite officiel par saison.

Le tournoi Elite doit, en plus des règles générales d'organisation :

- Être organisé avant le mois de juin avec validation par OFCH
- Être déclaré au moins 2 mois avant son début à l'OFCH en adressant un courriel à : contact@ofch.fr
- Accueillir un minimum de 24 participants
- Se dérouler sur minimum 2 jours consécutifs.
- Être un tournoi Open.
- Organiser un tournoi simple et un tournoi double pour lesquels :
 - Une phase bracket à double éliminations comportera un minimum de 16 participants par niveau de bracket et un maximum de 48. La division des brackets en niveau (Or, Argent, Bronze) s'effectue à partir de 32 joueurs
 - Proposer un tournoi Blind draw et/ou Switch, qui devra compter au moins 1 niveau de bracket à simple ou double élimination (au choix de l'organisateur). Il n'y a pas d'attribution de points pour le classement OFCH.

La base de tarif minimum conseillé par joueur pour un tournoi Elite prise en compte par l'OFCH est :

- 20 euros pour un tournoi simple
- 10 euros par joueur pour un tournoi double
- 5 euros pour un tournoi Blind draw ou Switch

L'organisateur est néanmoins libre de fixer le tarif de participation.



3.3. Tournoi Final

Le tournoi Final se déroule en fin de saison, entre fin juin et début juillet. Il constitue le dernier évènement majeur de la saison.

Les principes de déroulement restent les mêmes qu'un tournoi Elite.

Le choix du club organisateur du tournoi Final est réalisé par vote du Comité directeur de l'OFCH en cas de candidatures multiples. Les clubs candidats doivent se faire connaître lors de la saison précédente. Le club retenu pour organiser le tournoi final de la saison suivante est annoncé lors du tournoi final de la saison en cours.

L'organisateur peut librement organiser des épreuves supplémentaires hors classement OFCH : top 16 par exemple (rencontre des 16 meilleurs joueurs de la saison en simple élimination).

Article 4. Délivrance des titres OFCH

A l'issue du tournoi final, l'OFCH sera en mesure de délivrer les titres pour la saison écoulée.

Le classement général prend en compte les points obtenus :

- au tournoi Final en simple et en double
- aux tournois Elites pour les 3 meilleurs résultats simples et les 3 meilleurs résultats doubles
- pour les 5 meilleurs résultats simples et les 5 meilleurs résultats doubles en tournois Territoriaux et round robins des tournois Elites et Final.

Le classement individuel prend en compte les points obtenus :

- au tournoi Final en simple
- aux tournois Elites pour les 3 meilleurs résultats simples
- aux tournois Territoriaux et round robins des tournois Elites et Final pour les 5 meilleurs résultats simples.

4 podiums seront présentés :

- Podium du classement général
- Podium du classement simple
- Podium des 3 meilleures féminines
- Podium des 3 meilleur-e-s jeunes (- de 16 ans au 1er septembre de la saison traitée)

Outre d'éventuels trophées et lot de récompenses. Le meilleur joueur de chaque catégorie se verra offrir l'inscription à 1 Open simple et 1 Open double Elite de la saison suivante.

Article 5. Attribution des points

Pour les épreuves en double, chacun des deux joueurs est crédité de la totalité des points réalisés par l'équipe.

5.1. Tournoi Territorial

On distingue 3 niveaux de tournois Territoriaux selon le nombre de participants :

- Territorial **Régional** : au moins 48 joueurs ou joueuses et/ou 24 équipes
- Territorial **Local** : au moins 16 joueurs ou joueuses et/ou 8 équipes. *Les phases de Round Robin des tournois Elite comptent comme des tournois Territoriaux Locaux dans l'attribution de points, quels que soient le nombre de participants.*
- Territorial **Mini** : au moins 8 joueurs ou joueuses et/ou 4 équipes



| Classement | Régional | Local | Mini |
|------------|----------|-------|------|
| 1 | 69 | 42 | 15 |
| 2 | 66 | 39 | 13 |
| 3 | 63 | 36 | 11 |
| 4 | 60 | 33 | 9 |
| 5-6 | 57 | 30 | 7 |
| 7-8 | 54 | 27 | 5 |
| 9-12 | 51 | 24 | 3 |
| 13-16 | 48 | 21 | 1 |
| 17-24 | 45 | 18 | - |
| 25-32 | 42 | 15 | - |
| 33-48 | 40 | 12 | - |
| 49+ | 38 | - | - |

5.2. Tournois Elite et Final

| Classement | OR | ARGENT | BRONZE |
|------------|-----|--------|--------|
| 1 | 215 | 170 | 125 |
| 2 | 210 | 165 | 120 |
| 3 | 205 | 160 | 115 |
| 4 | 200 | 155 | 110 |
| 5-6 | 195 | 150 | 105 |
| 7-8 | 190 | 145 | 100 |
| 9-12 | 185 | 140 | 95 |
| 13-16 | 180 | 135 | 90 |
| 17-24 | 175 | 130 | 85 |
| 25-32 | 170 | 125 | 80 |
| 33-48 | 165 | 120 | 75 |
| 49+ | 160 | 115 | 70 |

Article 6. Arbitrage

Les matchs de cornhole sont basés sur le principe de l'auto-arbitrage. Au moins un exemplaire du règlement doit être disponible lors des tournois Territoriaux ou Elites. Néanmoins, une cellule arbitrale est présente sur les tournois Elites. Elle est composée comme suit :

- Un arbitre référent OFCH (les modalités du titre d'arbitre OFCH seront définies ultérieurement),
- L'organisateur ou un membre délégué par l'organisateur,
- Un joueur volontaire du tournoi choisi conjointement par l'arbitre et l'organisateur.

L'arbitre référent OFCH porte la voix de la cellule arbitrale. Les trois membres qui composent la cellule arbitrale doivent être de trois clubs différents. Le rôle de la cellule arbitrale est de traiter les différends sur sollicitation d'un joueur. La décision prise par la cellule est incontestable.